

# Compte rendu de réunion qui s'est déroulée le 08 avril 2014.

## Participants :

- les représentants des parents d'élèves
- les représentants de la municipalité
- les enseignants.

## Objet : choix des activités périscolaires

### **1. Présentation du contenu d'un PEDT (Plan éducatif territorial)**

Dans le cadre de la réforme des rythmes scolaires, un plan éducatif territorial peut être mis en place. Il a pour but de faire le lien entre les temps d'activités périscolaires (TAP) et les projets d'école tout en mobilisant au mieux les ressources locales. Il permet donc :

- De définir les priorités en matière d'éducation
- D'analyser les compétences présentes au sein de la commune
- D'identifier l'offre locale en terme d'activités
- De piloter et d'évaluer le projet

Le PEDT peut être étendu à l'ensemble de la structure scolaire. Un PEDT validé permet de prétendre à une subvention de la CAF à hauteur de 53€ par enfant et par an.

### **2. Projet d'école**

Le projet d'école, d'une durée de 3 ans, se termine cette année et les directives pour la suite ne sont pas encore connues. Néanmoins les principaux objectifs seront probablement reconduits. Pour rappel, les objectifs du projet actuel sont :

- La maîtrise de la langue française
- Assurer la réussite de tous les élèves (aide aux enfants en difficulté et ouverture culturelle)
- Sensibiliser au respect des règles et des valeurs (comportement citoyen)

Le choix des activités peut se faire dans la continuité du projet d'école. Mais les TAP peuvent venir aussi en complément de l'enseignement. Par exemple, nous pouvons mettre en place des activités sportives qui ne peuvent être enseignées à l'école par manque de moyen ou d'encadrement.

### **3. Choix des grands axes pour les activités**

Les principales activités retenues sont :

- Activités sportives
- Activités artistiques
- Activités scientifiques
- Ludothèque
- Journal pour les CE/CM et heure de conte pour les maternelles

#### 4. Horaires

Les horaires validés sont les suivants :

	7h30	8h00	8h30	11h30	13h00	15h15	15h30	16h30	18h30
Lundi		APC Garderie	Cours	Cantine	Cours	Transit	Activités Périscolaires	Garderie	
Mardi		APC Garderie	Cours	Cantine	Cours	Transit	Activités Périscolaires	Garderie	
Mercredi		Garderie	Cours	Cantine					
Jeudi		APC Garderie	Cours	Cantine	Cours	Transit	Activités Périscolaires	Garderie	
Vendredi		APC Garderie	Cours	Cantine	Cours	Transit	Activités Périscolaires	Garderie	

APC = Activités Pédagogiques Complémentaires

Le problème de responsabilité a été soulevé pour le temps de « récréation » entre 15h15 et 15h30. Les enfants sont à la charge des enseignants jusque 15h15 et les activités ne démarrent qu'à 15h30, sous la responsabilité de la commune.

M. Mariage se propose pour surveiller les enfants le temps de la récréation côté primaire. Une solution doit être trouvée côté maternelle.

#### 5. Planification

Les activités seront proposées sur 5 périodes délimitées par les vacances scolaires plutôt qu'au trimestre. Cela évite les coupures liées aux vacances et permet d'avoir un étalement des activités sur une période ni trop longue ni trop courte.

Pour la première période la planification suivante a été retenue

	LUNDI	MARDI	JEUDI	VENDREDI
P.Section/ M. section	Ludothèque	Art	Sport	Heure du conte
G.section/ CP	Sport	Heure du conte	Ludothèque	Art
CE1/CE2	Etude dirigée(Mr Mariage)	Ludothèque	Etude dirigée(Mr Mariage)	Sport
	Journal		Journal	
CM1/ CM2	Etude dirigée (Mme Spirolazzi)	Sport	Etude dirigée (Mme Spirolazzi)	Ludothèque
	Journal		Journal	

Si les compétences des animateurs le permettent, les activités pourront varier les périodes suivantes.

Les parents auront la possibilité d'inscrire ou non leurs enfants à une ou plusieurs activités dans la semaine. Néanmoins ce choix sera effectif pour toute la période concernée.

L'activité sportive du vendredi après-midi risque de poser problème si elle est programmée dans la salle des fêtes du fait des locations du week-end.

Un sondage auprès des parents est nécessaire afin d'évaluer :

- Le besoin en étude dirigée
- Le taux de participation aux activités telles qu'elles sont définies ci-dessus

Sondage à lancer en fin de semaine, pour un retour avant les prochaines vacances

## **6. Encadrement**

Taux d'encadrement :

- 1 encadrant pour 14 enfants de moins de 6ans
- 1 encadrant pour 18 enfants de plus de 6 ans

Chaque activité sera encadrée au moins par 1 personne compétente dans le domaine concerné, assistée ou non par une autre personne en fonction du nombre d'enfants inscrits.

Charlotte DUPERRON prendra en charge une activité, par exemple ludothèque

2 autres compétences doivent être trouvées dans le domaine du sport et de l'art. Une dernière compétence doit être trouvée pour l'encadrement de l'activité journal.

Les habitants du village, les associations, la mission locale... vont être sollicités pour trouver ces compétences.

**Prochaine réunion le mardi 6 mai à 16h30**